Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20261012-PV1491-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES EXECUTION COMPTABLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **09 OCTOBRE 2026**

P.V. n° 149
Dossier n° 1

Objet : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrecouvrables et aux créances éteintes,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne concernant les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes,

CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

CONSIDERANT l'état des produits éteints dressé par le comptable public,

CONSIDERANT sa demande en admission en non-valeur de produits irrecouvrables,

CONSIDERANT sa demande pour des créances éteintes,

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrecouvrable,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20261012-PV1491-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver l'admission en non-valeur des créance irrécouvrables énumérées ci-dessous pour un montant total de 462,02 € :**
  - **Créance d'un montant de 0,01 € (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite pour taxe d'ordures ménagères 2021 LG900-10-42 01/01 au 31/12/2021- Titre n° 1535 de 2024 ;**
  - **Créance d'un montant de 462,00 € (combinaison infructueuse d'actes pour le recouvrement de factures INTER 102347 du 05/09/23- 10 rue du Dr Mangin - LAGNY S/MARNE) - Titre n° 273 de 2024 ;**
  - **Créance d'un montant de 0,01 € (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites) - Titre n° 945 de 2025.**

- **D'imputer ces opérations comptables sur le budget principal au chapitre 65 - article 6541 conformément à l'arrêté du 28 novembre 2011 ;**

- **D'approuver la constatation des créances éteintes ci-dessous, pour un montant total de 324 933,00 € :**
  - **Créance d'un montant de 1 564,00 € (Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ pour le recouvrement de factures INTER 118612 du 17/11/2015) - Titre n° 333 de 2016 ;**
  - **Créance d'un montant de 3 742,00 € (Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ pour le recouvrement de factures INTER 80332 du 03/08/2015) - Titre n° 395 de 2016 ;**
  - **Créance d'un montant de 318 127,00 € (Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ pour le recouvrement de factures INTER 52908 du 27/05 au 01/06/15) - Titre n° 395 de 2016 ;**
  - **Créance d'un montant de 1 500,00 € (Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ pour le recouvrement de jugement du 26/10/17 au titre des frais exposés) - Titre n° 1672 de 2017.**

- **D'imputer ces opérations comptables sur le budget principal au chapitre 65 - article 6542 conformément à l'arrêté du 28 novembre 2011 ;**

- **De m'autoriser à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20261012-PV1491-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026

Liste 7957770332

077090 P.DEP SEINE-ET-MARNE
11100 - SDIS SEINE ET MARNE

Exercice **2026**
Numéro de la liste **7957770332**
Type de liste : Non valeur
3 pièces présentes pour un total de 462,02€

Exercice	Titre	Nom du redevable	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2024	T-1535		158,95	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2025	T-945		7 821,81	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-273		462,00	462,00	Combinaison infructueuse d actes
			TOTAL	**462,02**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20261012-PV1491-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026

Liste 8030210232

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 18/08/2026
077090 P.DEP SEINE-ET-MARNE
11100 - SDIS SEINE ET MARNE

Exercice **2026**
Numéro de la liste 8030210232
Type de liste : Créance éteinte
4 pièces présentes pour un total de **324 933,00€**

Exercice	Titre	Nom du redevable	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	T-1672		1 500,00	1 500,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-333		1 564,00	1 564,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-395		3 742,00	3 742,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-458		318 127,00	318 127,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
			TOTAL	**324 933,00**	